

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 09 septembre 2022

Le neuf septembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 30 août 2022.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET, Caroline GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Sabine DIAS MAGALHAES.

Absents excusés : Ronald VALLANT (procuration donnée à Jean-Claude MESTRALLET)

La séance est ouverte à 19 H 30

Présence de 0 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2022 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Point travaux**
 - o **Enfouissement réseaux**
 - o **Bâtiment technique**
- **Délibération décision modificative**
- **Point urbanisme**
- **Questions et informations diverses**

I. Point Travaux

a. Enfouissement réseaux

L'ensemble du génie-civil est quasiment terminé. Il reste une antenne de raccordement impasse Villiermet à réaliser sur la semaine 37.

Suite au changement de la conduite d'eau potable il s'est avéré que le réseau unitaire partant de l'église jusqu'à l'arrêt du bus scolaire est à reprendre dans son intégralité. Deux devis ont été reçus. L'analyse sera réalisée par la commission travaux avant de délibérer au prochain CM.

Sur les travaux d'enfouissement, les trottoirs et bordures endommagés seront repris en enrobé et la chaussée en bicouche afin d'éviter tout frais inutile avant la 4ème tranche de sécurisation prévu en 2023.

Fin de travaux prévus fin septembre 2022 pour le génie-civil et 15 octobre pour le câblage.

b. Bâtiment technique

Le Maire rappelle que le 1^{er} appel d'offre dépassait largement l'enveloppe budgétaire. De ce fait, un 2^{ème} appel d'offre est en cours du 05/09 au 26/09/2022 17h (sur la plateforme AWS : Dauphiné)

II. Décision modificative (Délibération n°1)

Afin de mandater la facture relative à la voirie aux abords du four, il convient de prendre la DM suivante :

- Diminution du compte 2131 opération 172 (local technique) pour 15 000€
- Augmentation du compte : 2152 opération 36 (Voirie) pour 15 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** la décision modificative comme énoncé ci-dessus.

III. Appels à projets dans le cadre du FDEC

Le Maire rappelle que les dossiers au titre du FDEC 2023 doivent être déposés au plus tard le 30/11/2022. Il rappelle également que le taux de subvention maximal s'élève à 42%.

IV. Point urbanisme

Au 9 septembre 2022 la commune a enregistré 0 permis de construire, 13 déclarations préalables, 2 transferts de permis délivré et 9 certificats d'urbanisme

V. Questions et informations diverses

a. PLU

Les devis des urbanistes seront mis à disposition sur la plateforme d'échanges pour les élus permettant la rencontre avec la commission PLU.

b. Cavalcade

La cavalcade est organisée à la Rochette le 1^{er} et 2 octobre 2022. Une réunion est prévue ce jeudi 15/09/2022 à la rochette. Nicolas COUTIER indique que le char nécessite encore quelques actions. Le maire invite la jeunesse à rejoindre l'équipe de bénévoles pour une participation active de cette manifestation.

c. Plantation école

La commune est en attente de la livraison. Le secteur sera préparé en lien avec les projets scolaires.

d. Courrier d'un administré

Le maire indique avoir reçu un mail d'un administré concernant :

- Le changement des jeux du parc communal
- L'entretien d'un chemin piétonnier à destination des Tours

La commission communication animation doit sonder les administrés afin de mettre les jeux adéquats.

e. Mode opératoire location four

Le Maire rappelle que la location du four est sous la responsabilité des 3 élus volontaires (Christophe ESQUENET, Ronald VALLANT et Nicolas COUTIER). Le contrat de location du four passe obligatoirement par le secrétariat. Cependant en amont, les administrés doivent voir l'organisation (date, heure, cuisson, règles de sécurité, ...) avec l'un des 3 élus référents.

Afin de rassembler la population des cuissons seront organisées mensuellement. Un flyer sera distribué dans les prochains jours pour le mois de septembre 2022.

f. Economie d'énergie

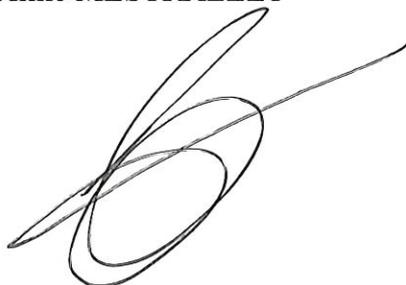
Compte-tenu de la forte hausse de l'Energie, la collectivité se doit de mettre en place un plan d'économie des chauffages des locaux et l'éclairage public. Des actions sont possibles et feront l'objet d'une rencontre avec le prestataire de la commune pour travailler rapidement sur ce point.

En parallèle, 2 courriers sont adressés au Département de la Savoie et au syndicat des eaux de la Rochette pour une prise en charge de la facturation de 2 abonnements concernant l'éclairage public.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 20 octobre 2022 à 19h30.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance
Aline MESTRALLET



Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

